



Carte sejour et paternite

Par **lolo2012**, le **28/11/2012 à 18:32**

Bonjour, rn
je suis avec mon ami depuis plus de 3ans nous avons vecu ensemble un an en France puis 6mois a l'etranger et sommes de retour en france depuis février 2012 . rn
Nous nous sommes pacsés en Avril 2012 et je suis enceinte de 6mois rn
Nous avons fait la reconnaissance de paternité rn
A quelle moment dois je déposer un dossier de régularisation et sil est possible d obtenir une carte de sejour ?? rn
merci pour votre reponse rncordialement,

Par **AlexanderVas95**, le **28/11/2012 à 19:49**

Bonjour, rn
"Normalement" c'est 1 an de PACS mais sur ce point ça dépend des préfectures, mais comme vous êtes enceinte, je ne sais pas si cela va jouer ou pas, car si vous survolez un peu le forum, il y a une personne qui a à peu près le même probleme que vous, elle a 3 enfants mais n'arrive pas à se régulariser. rn
Si vous trouvez une solution faites le nous savoir pour que l'autre dame puisse se régulariser